

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2016

L'An deux mille seize

Le Neuf Février, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} février 2016

PRESENTS : FROMENT R., FAUCHER M., PIGNON M., MAROUSSIE G., MASSIOT J., BOURNEL P., MIUS S., GROLLEAU D., ROBIN A., SEGUI H., ARCHAMBAUD M.

ABSENT : BOBINEAU P., GONIOT C. (excusés), CHARLE L.

Arrivée de Mr BOBINEAU Patrice à 21 H 15.

Pouvoir de Mr GONIOT Christophe à Mr FROMENT René.

Secrétaire de séance : Mr GROLLEAU Denis

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 15 Janvier 2016
- Présentation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) de la Commune
- Convention de mise à disposition du minibus de la CCIM
- Adhésion 2016, Aligatore
- Adhésion 2016, Association des Maires ruraux de France
- Cotisation 2016 à l'Association des Maires de Vendée
- Demande de subvention 2016, Association ADMR de Chaillé-les-Marais
- Devis recherche de légionella, effectué par le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation
- Vacance du logement communal du 2, Bis Rue de la Voie
- Courrier du Président du Comité des Fêtes
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour en rajoutant :

- Avenant n°1 au contrat d'Etude/contrat communal d'urbanisme avec le Département de la Vendée

Dernier compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du Plan d'aménagement et de développement durable du PLU de la Commune de Sainte Radegonde-des-Noyers

Une réunion Publique aura lieu à la Salle des Fêtes le 9 Mars 2016 à 20 h 00, les habitants de la commune seront avisés par voie de presse « info locale » Ouest France, affiches et site internet de la commune.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition du Mini bus de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin.
- Acceptes les adhésions et cotisations suivantes pour 2016 :
 - Adhésion à l'Association Aligatore : 20.00 €
 - Adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France : 56 € + 19 € (abonnement mensuel)
 - Cotisation à L'Association des Maires de Vendée : 348.41
- Accepte le paiement à l'ADMR des subventions suivantes :

- 343.97 euros contribution de paiement au loyer
- 2 204.00 € fonctionnement du secrétariat
- 222.00 € Action Sociale
- Décide de voter une motion de soutien pour le maintien des bureaux de l'ADMR à Chaillé-les-Marais
- Accepte le devis d'un montant de 177.77 € TTC, du laboratoire d'analyse de Vendée, recherche de légionella à l'Ecole Publique et à la Garderie périscolaire.
- Est informé du départ de Mme TOUTEAU Linda du logement communal du 2Bis, Rue de la Voie
- Accepte l'achat de 4 coupes et 6 bouquets de fleurs pour la course cycliste organisée le 15 Mair par le Comité des Fêtes
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au Contrat communal d'urbanisme du Conseil Départemental, contrat d'études

Questions diverses :

- Frais de démoustication 2015 :
Monsieur Le Maire nous fait part de la décision de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin : Elle prend en charge les frais de démoustication de l'année 2015. Monsieur Le Maire a également reçu un courrier de Monsieur AUVINET, Président du Conseil Départemental, l'informant qu'il a demandé au Préfet de la Vendée, de modifier l'arrêté Préfectoral 2016 concernant la régulation des moustiques en retirant les communes les communes suivantes : Longeville-sur-Mer, Angles, Grues, Saint Michel en L'Herm, Champagné-les-Marais, Puyravault, Sainte Radegonde-des-Noyers.
- Demande de l'Association « Société Maraichine de Traction et de Battage » siégeant à la Boiveterie à Taugon : elle organise le 15 Mai prochain un rallye en tracteur de collection à travers le Marais Poitevin et traverse la commune. Avis favorable du Conseil Municipal.
- Monsieur Le Maire a envoyé un courrier au Département concernant l'Eco Pass Foncier : Aide financière, jusqu'alors attribuée aux acquéreurs (éligibles) de parcelles dans le lotissement de La Passerelle (délibération du 15.01.2016). Depuis le 1^{er} février, l'Eco Pass n'est pas reconduit dans les mêmes conditions (inconnues pour le moment) et la commune n'en n'a pas été informée. Monsieur Le Maire a fait un courrier au Président du Conseil Départemental
- Deux permis de construire ont été déposés pour le lotissement de la Passerelle
- Monsieur Le Maire a rencontré Madame Le Maire de Puyravault, qui souhaiterait que les deux communes fusionnent, ce sujet n'est pas à l'ordre du jour actuellement, projet de créer une commission de travail en 2017 et demander avant tout l'avis de la population, le travail en commun des deux communes reste le même, c'est-à-dire prêt du matériel, fête du 14 juillet, etc.
- Convoquer la Commission Cimetière et Commission Bâtiments le Mardi 23 Février à 11 heures
- Convoquer la Commission Voirie le Mardi 16 Février à 14 h 30.
- Remerciement des Professeurs d'Ecole de Sainte Radegonde-des-Noyers pour leur avoir permis d'assister aux obsèques du Mari de leur collègue Mme BLAIS-DUTHIL Noémie. Le Personnel Communal (avec l'accord de L'Inspection Académique) a assuré la surveillance des élèves de 14 h 15 à 15 h 30, le 2 Février. Bouquet de fleurs + carte de condoléances offerts par la Commune.
- Question de Mr BOURNEL Paul : Qu'en est-il de la mise en place du Stop dans la Rue de la Fontaine au Clain ? Réponse de Monsieur Le Maire, actuellement la météo capricieuse, ne permet pas de peindre des marquages au sol.
- Monsieur Le Maire a envoyé un courrier au Conseil Départemental en ce qui concerne l'octroi de la subvention des radars, supprimée, alors qu'il s'agissait d'une subvention accordée en 2015. Madame LANNEAU du Sydev a effectué la même démarche.

- Mr MAROUSSIE Gérard, Président de la Commission Vie Associative nous donne le compte rendu de la réunion de toutes les associations qui s'est déroulée le 23 Janvier à la Mairie : Bilan très positif, rencontre qui a permis aux associations de se concerter et se mettre d'accord, notamment sur l'utilisation et le planning de la Salle des Fêtes. Une liste avec les coordonnées de chaque Président d'Association a été remise aux membres présents.
- Remarque de Mr BOURNEL Paul : l'essai de la sirène, le 3 Février n'est pas concluant : son très faible.
- Un devis pour une formation du défibrillateur a été demandé.

Fin de séance 22 heures.